
Délibération 2022-06

Point de l'ordre du jour : III 3.5

Objet : Engagement décennal : demandes de dispense

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu les avis rendus par la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal en date du 16 novembre 2021 (dossiers n°1 à 3) ;

Vu les avis rendus par la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal en date du 18 février 2022 (dossiers n°4 à 7)

Vote n°1 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense partielle à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X (Dossier n°1).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°2 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense partielle à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X (Dossier n°2).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°3 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X (Dossier n°3).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°4 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

M. X a bénéficié d'un sursis pour la période du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, de sorte que M. X pourra, le cas échéant, formuler une demande de reconnaissance de ses activités de recherche en apportant davantage d'éléments à l'appui de son dossier, pour la campagne de suivi de l'engagement décennal de 2022 (Dossier n°4).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°5 :

En l'état, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X (Dossier n°5).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°6 :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de dispense à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

La situation de M. X a entraîné la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité, il a commencé à rembourser la somme due à ce titre.

Toutefois, en septembre 2021, il a obtenu le concours d'Ingénieur des travaux publics de l'Etat et est devenu fonctionnaire stagiaire au Ministère de la Transition Ecologique. Par conséquent, le Conseil d'administration reconnaît la conformité de son activité professionnelle actuelle au regard de l'engagement décennal, et se prononce en faveur d'une dispense à l'obligation de remboursement (Dossier n°6).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°7 :

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale à l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X (Dossier n°7).

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 mars 2022

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Document présentant les dossiers considérés et l'avis de la commission en charge du suivi de l'engagement décennal

<u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 11/03/2022 - D.2022-06	<u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.
<u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 31/03/2022	
<u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 22/03/2022	

Engagement décennal : Demandes de dispense

Contexte

L'article 17 du Décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay (dit décret statutaire) dispose que :

« Les élèves fonctionnaires stagiaires sont tenus d'exercer une activité professionnelle durant dix ans comptés partir de leur entrée l'école :

1° Dans les services d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ;

2° Ou dans une entreprise du secteur public d'un État visé au 1° ;

3° Ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ;

4° Ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche.

Cet engagement est calculé prorata temporis pour les élèves ayant acquis la qualité de fonctionnaire stagiaire en cours de scolarité.

En cas de méconnaissance de cette obligation, les traitements perçus doivent être remboursés, sous réserve de remise totale ou partielle accordée par le président de l'école, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Une commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal, dont la composition est fixée à l'article 41 du règlement intérieur de l'École, est saisie des dossiers présentant potentiellement une rupture de l'engagement décennal.

Elle examine les demandes de dispense de l'obligation de remboursement, prévue à l'article 17 du décret statutaire, qui lui sont soumises afin d'éclairer la décision rendue par le président de l'École après avis du conseil d'administration.

La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal s'est réunie le 18 février 2022, afin d'examiner 5 dossiers :

- 1 demande de reconnaissance des activités
- 4 demandes de dispense

Préalablement à l'avis rendu par la commission sur les demandes de dispense, la commission vérifie que les anciens normaliens élèves sont bien en situation de rupture définitive de l'engagement décennal.

Après examen des dossiers, la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal a émis 2 avis favorables pour :

- 1 demande de reconnaissance d'activité comme conforme à l'engagement décennal
- 1 demande de dispense totale ou partielle

Elle a émis un avis défavorable pour :

- 3 demandes de dispense totale ou partielle

Par ailleurs, trois dossiers portant sur des demandes de dispense avaient également reçu un avis défavorable à la suite de leur examen par la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal qui s'était réunie le 16 novembre 2021 (dossiers numéros 1, 2 et 3).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal, les demandes de dispense sont présentées ce jour au conseil d'administration pour avis.

Les dossiers de demande de dispense

Dossier 1

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2012-2013	Elève ENS 1	DENS Cachan 1 – L3 Physique	Physique
2013-2014	Elève ENS 2	DENS Cachan 2 - M1 Physique et applications	Physique
2014-2015	CST IR	DENS Cachan 3 – M1 Acoustique	UPMC
2015-2016	Elève ENS 3	DENS Cachan 4 – M2 Acoustique, Traitement du signal, informatique, appliqués à la musique	UPMC
Motif de départ de l'ENS Cachan		Démission le 01/09/2016	
Parcours professionnel			
2016/2019	Doctorant		UPMC
02/2019 au 10/2020	Sans emploi		
01/2020 au 01/01/2022	Demande de sursis		
Depuis le 11/2021	Docteur en traitement du signal		Arturia
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Non admis	
Nombre de mois payés		36 mois	
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 31/08/2022	
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		76/120	
Somme à rembourser		16 891, 00€	

Objet : demande de dispense partielle à l'obligation de remboursement et demande de reconnaissance des activités comme conformes à l'engagement décennal

M. X a bénéficié d'un sursis du 01/01/2020 au 01/01/2022.

À l'issue de son doctorat, M. X est recruté par l'entreprise Arturia au département de recherche et développement en qualité de Docteur en traitement du signal, depuis le 2 novembre 2020.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande de dispense argumentée et de reconnaissance des activités comme conformes à l'engagement décennal
- Une présentation de l'entreprise Arturia et de son rapport à la recherche
- Le descriptif de ses activités de recherche de l'entreprise Arturia
- Les résultats et les publications de l'entreprise pour l'année 2019 et 2020
- Une lettre du responsable traitement du signal de l'entreprise Arturia concernant ses activités de recherche
- Le contrat de travail à durée indéterminée de M. X

Le dossier présenté ne permet pas d'attester d'une activité de recherche.

Le nom de l'intéressé n'apparaît pas dans les publications.

M. X ne communique pas d'éléments complémentaires, depuis la demande de sursis.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de salarié du secteur privé de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

La commission constate la rupture de l'engagement décennal et se prononce en défaveur d'une reconnaissance et d'une dispense partielle, comme conforme à l'engagement décennal, de son activité professionnelle.

Dossier 2

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2015-2016	Elève ENS 1	DENS Paris-Saclay 1 – SAPHIRE	SAPHIRE
2016-2017	Elève ENS 2	DENS Paris-Saclay 2 – M1 E3A	EEA
2017-2018	Elève ENS 3	DENS Paris-Saclay 3 – M2 FESUp	EEA
2018-2019	Elève ENS 4	DENS Paris-Saclay 4 – M2 ATIAM : Acoustique, traitement du signal, informatique, appliqués à la musique)	IRCAM
Motif départ de l'ENS Paris-Saclay		Fin de contrat le 01/09/2019	
Parcours professionnel			
10/2019 au 12/2019	Chercheur R&D en traitement du signal		Devialet SA
01/2019 au 31/08/2021	Demande de sursis		
01/2019 au 30/09/2019	Sans emploi		
10/2020 au 12/2020	Chercheur R&D en traitement du signal		Devialet SA
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Admis	

Nombre de mois payés	48 mois
Date d'échéance de l'engagement décennal	Le 31/08/2025
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal	48/120
Somme à rembourser	37 127,63 €

Objet : demande de dispense partielle à l'obligation de remboursement et demande de reconnaissance des activités comme conformes à l'engagement décennal

A la suite de sa formation à l'ENS Paris-Saclay, M. X est recruté par l'entreprise privée Devialet en qualité de Chercheur Recherche et Développement en acoustique, traitement du signal, automatique.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense partielle à l'obligation de remboursement, visée par l'employeur
- Une présentation de l'organisme et de son rapport à l'enseignement supérieur et la recherche, visée par l'employeur
- La description synthétique des activités de recherche, visée par l'employeur et résultats de recherche

Le dossier présenté ne permet pas d'attester d'une activité de recherche.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de salarié du secteur privé de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

La commission constate la rupture de l'engagement décennal et se prononce en défaveur d'une reconnaissance et d'une dispense partielle, comme conforme à l'engagement décennal, de son activité professionnelle.

Dossier 3

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2010-2011	Elève ENS 1	DENS Cachan 1 – L3 EEA	EEA
2011-2012	Elève ENS 2	DENS Cachan 2 – M1 IST EEA	EEA
2012-2013	CST CP	DENS Cachan 3 – M1	EEA
2013-2014	Elève ENS 3	DENS Cachan 4 – M2 Non habilité ENS EEA	EEA
2014-2015	Elève ENS 4	DENS Cachan 4 – M2 Non habilité ENS EEA	EEA
Motif de départ de l'ENS Cachan		Fin de contrat le 31/08/2015	
Parcours professionnel			

2016-2018	Doctorant	Université de Bordeaux
08/2019 au 11/2019	Sans emploi	
01/10/2018 au 31/08/2019	ATER	ENSEIRB
03/2019 au 08/2019	Consultant	IAC Partners
14/11/2018 au 20/11/2019	Sans emploi	
11/2019 au 12/2020	Ingénieur chargé d'étude	SETEC ITS
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé
Diplôme ENS		Admis
Nombre de mois payés		48 mois
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 01/08/2021
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		89/120
Somme à rembourser		16 063, 78 €

Objet : demande de dispense à l'obligation de remboursement et demande de reconnaissance des activités comme conformes à l'engagement décennal

M. X a été recruté par l'entreprise SETEC ITS en qualité d'ingénieur chargé d'étude.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de reconnaissance de la conformité de son activité professionnelle et une demande de dispense à l'obligation de remboursement
- Un Curriculum Vitae
- Une description des activités de M. X et de l'employeur, visée par l'employeur
- La définition d'un syndicat mixte- extrait du site internet « vie publique »
- Le rapport d'activités de M. X de janvier 2020 à août 2021 au sein de l'entreprise SETEC ITS
- L'attestation de réussite d M. X au Mastère spécialisé Smart Mobility -Transformation numérique des systèmes de mobilité », de l'Ecole nationale des ponts et chaussées
- L'attestation d'encadrement de projets d'initiation à la recherche par M. X de l'Ecole nationale des ponts et chaussées
- Une attestation de collaboration entre le GART et M. X
- Une attestation de collaboration entre l'IDFM et M. X
- Une attestation de collaboration entre le MNCA et M. X
- Une attestation de collaboration entre le SMMAG et M. X

Le dossier présenté ne permet pas d'attester d'une activité de recherche.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, sa situation de salarié du secteur privé entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

La commission, constate la rupture de l'engagement décennal et se prononce en défaveur d'une dispense et d'une reconnaissance de son activité professionnelle comme conforme à l'engagement décennal.

Dossier 4

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2011-2012	Elève ENS 1	DENS Cachan 1 – Année SAPHIRE	Génie Mécanique
2012-2013	Elève ENS 2	DENS Cachan 2 – M1 MMS	Génie Mécanique
2013-2014	Elève ENS 3	DENS Cachan 3 – M2 FESup Mécanique	Génie Mécanique
2014-2015	Elève ENS 4	DENS Cachan 4 – MRes, Bioengineering	Génie Mécanique
Motif de départ de l'ENS Cachan		Fin de contrat le 31/08/2016	
Parcours professionnel			
2015-2019	Doctorant		Université de Californie San Diego
01/2020 à 04/2020	Sans emploi		
04/2020 à aujourd'hui	Ingénieur en recherche et développement en dispositifs médicaux		Materialise
2021	Demande de sursis rétroactif du 6/12/2019 au 5/12/2021		
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Admis	
Nombre de mois payés		48 mois	
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 31/08/2022	
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		99/120	
Somme à rembourser		10 715, 27 €	

Objet : demande de dispense à l'obligation de remboursement par anticipation pour 2022

A l'issue de son doctorat, M. X intègre l'entreprise Matérialise en qualité d'ingénieur en recherche et développement en dispositifs médicaux.

Il a bénéficié d'un sursis à l'obligation de remboursement, couvrant la période du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande de dispense argumentée
- Un Curriculum Vitae
- Son contrat de travail, incluant une description complète de son poste en annexe,
- Une attestation des activités de recherche menées par Andrei X chez Materialise, visée par l'employeur
- Trois conventions de stage, dont il était encadrant
- Une copie de mon contrat d'enseignant vacataire à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz,
- Une copie de la demande de bourse de l'ERC Rotterdam dont il est co-investigateur, ainsi qu'une lettre confirmant l'attribution de cette bourse.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

Le directeur du DER de physique émet l'avis suivant sur la demande de M. X.

« A l'issue de sa thèse, et en pleine période de confinement, M. X a candidaté et a été recruté chez Materialise comme ingénieur R&D. Il avait déjà réalisé un stage en cours de scolarité ENS dans cette société qui entretient par ailleurs des liens étroits avec un laboratoire de recherche l'IBHGC (ENSAM Paris) dans lequel de nombreux normaliens du DER GM font des stages de M2 et des thèses. Durant cette dernière période, M. X a réalisé une vingtaine d'heures de cours (ENI Metz) en lien avec son domaine d'activité, a encadré des stages d'élèves ingénieur, contribue à un travail de recherche financé par un réseau de cliniciens et chercheurs dans le domaine de la chirurgie maxillo-faciale (AO CMF). M. X ne semblait pas en mesure de négocier un rachat de ses années lors de son embauche. Il avait besoin de travailler. Je suis favorable à une reconnaissance, au moins partielle, de ses activités actuelles en tant qu'activité en lien avec la formation et la recherche. »

Les documents communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas d'attester les activités de recherche de M. X. Par conséquent, la commission se prononce en défaveur d'une dispense de l'obligation de remboursement. Néanmoins, les membres de la commission encouragent M. X à formuler une demande de reconnaissance de ses activités de recherche en apportant davantage de documents à l'appui, pour la campagne de suivi de l'engagement décennal 2022.

Dossier 5

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2011-2012	Elève ENS 1	DENS Cachan 1 – L3 PHYTEM	Génie Mécanique
2012-2013	Elève ENS 1	CST-IR, formation SAPHIRE	Génie Mécanique
2013-2014	Elève ENS 2	DENS Cachan 2 – M1 MMS	Génie Mécanique

2014-2015	Elève ENS 3	DENS Cachan 3 – M2 ATIAM	Génie Mécanique
2015-2016	Elève ENS 4	DENS Cachan 4 – Année ARPE	Génie Mécanique
Motif de départ de l'ENS Cachan		Fin de contrat le 31/08/2016	
Parcours professionnel			
2017-2020	Doctorant CDSN, soutenance de thèse le 14/06/2021		Université Pierre et Marie Curie
Octobre 2020- janvier 2022	Machine Learning Specialist dans l'équipe d'intelligence artificielle		Pixtunes GmbH
A partir du 01/02/2022	Research Scientist dans le département d'intelligence artificielle		Bayer AG
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Admis	
Nombre de mois payés		48 mois	
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 31/08/2022	
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		72/120	
Somme à rembourser		19 243,53 €	

Objet : demande de dispense à l'obligation de remboursement

A l'issue de son doctorat, M. X est recruté par l'entreprise Pixtunes GmbH en qualité de Research Scientist dans le département d'intelligence artificielle, puis rejoint en février 2022 le département d'intelligence artificielle de l'entreprise Bayer AG en Allemagne, en qualité de research Scientist.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense à l'obligation de remboursement
- Une liste recensant les emplois qu'il a occupé depuis la soutenance de sa thèse
- Le procès-verbal et rapport de soutenance de sa thèse, soutenue le 14/06/2021
- Un extrait d'une convention de stage de recherche, en date du 23/09/2021, dont il était tuteur

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

Le dossier présenté ne permet pas d'attester d'une activité de recherche.

Le directeur du DER de physique émet l'avis suivant sur la demande de M. X.

« M. X a été en poste dans le privé en Allemagne chez Pixtunes depuis la fin de sa thèse, jusqu'en février 2022. Il vient d'être recruté chez Bayer, toujours en Allemagne. Pour le moment, sur l'ensemble

de son parcours, 7 années peuvent être comptabilisé au titre de l'engagement décennal (4 ans de formation, 3 années de thèse). Ses activités actuelles et futures ne sont pas très documentées. Néanmoins, il apparaît qu'il a co-encadré un stage de M2R (ATIAM). Actuellement, il est dans une équipe impliquée dans des projets européens dans le domaine de l'intelligence artificielle pour des applications dans le milieu pharmaceutique. Ces indicateurs sont encourageants, mais il n'est pas encore possible de statuer clairement sur l'activité de recherche menée dans le privé. Une demande de sursis de 2 ans permettant d'apporter des éléments complémentaires et tangibles me semble adaptée. »

Les documents communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas d'attester les activités de recherche de M. X. Par conséquent, la commission se prononce en défaveur d'une dispense à l'obligation de remboursement. Néanmoins, les membres de la Commission encouragent M. X à formuler une demande de sursis à l'obligation de remboursement, d'une durée de deux ans à partir du 15/06/2021 et de formuler à la suite de cette période de sursis, une demande de reconnaissance de ses activités de recherche en apportant davantage de documents à l'appui.

Dossier 6

Dossier 6

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2012-2013	Elève ENS 1	DENS Cachan1 – Année SAPHIRE	Génie Civil et Environnement
2013-2014	Elève ENS 1	DENS Cachan 2 – M1 Génie civil	Génie Civil et Environnement
2014-2015	Elève ENS 2	DENS Cachan 3 – M2 FESup Génie civil	Génie Civil et Environnement
2015-2016	CST CP	CST	Génie Civil et Environnement
Motif de départ de l'ENS Cachan		Démission le 29/05/2016	
Parcours professionnel			
2015-2018	Ingénieur structure en bureau d'études		Anatech
2018-2021	Ingénieur structure en bureau d'études		Stebat
A partir du 27/09/2021	Ingénieur des travaux publics de l'Etat		Ministère de la Transition Ecologique
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Non admis	
Nombre de mois payés		36 mois	
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 31/08/2023	
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		36/120	
Somme à rembourser		31 609,45 €	

Objet : demande de dispense à l'obligation de remboursement

M. X est en activité dans le secteur privé depuis son année de CST. Il a d'abord été recruté par l'entreprise Anatech en 2015 en qualité d'ingénieur structure en bureau d'études. Puis il a rejoint l'entreprise Stebat en 2018, occupant le poste d'ingénieur structure en bureau d'études.

En septembre 2021, il obtient le concours d'ingénieur des travaux publics de l'Etat et devient fonctionnaire stagiaire au Ministère de la Transition écologique.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

M. X a déjà commencé à rembourser la somme due, suite à la rupture de son engagement décennal.

Il présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense à l'obligation de remboursement
- Son arrêté d'affectation au poste de Chef du pôle externalisation de maîtrise d'œuvre, au sein du Ministère de la Transition Ecologique, en date du 16/08/2021
- Son bulletin de paye pour le mois de novembre 2021

Le directeur du DER de physique émet l'avis suivant sur la demande de M. X.

« Concernant la demande de dispense de M. X. Ce dernier a rompu son engagement décennal pour travailler dans le privé dès la fin de sa scolarité. Il a commencé dès lors à rembourser les sommes dues. Aujourd'hui il a réussi un concours d'ingénieur au ministère de la Transition Ecologique. Sur un poste de plus en compatibilité avec sa formation initiale. Remplissant aujourd'hui son obligation de travail au service direct de l'état, nous nous positionnons sur une dispense totale des sommes restant dues. »

Au vu du dossier de M. X, la commission reconnaît la conformité de son activité professionnelle actuelle vis-à-vis de l'engagement décennal, conformément à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Par conséquent, la commission se prononce en faveur d'une dispense totale à l'obligation de remboursement.

Dossier 7

Parcours universitaire		Formation/fonction	Département / établissement/employeur
Année universitaire	Situation administrative		
2011-2012	Elève ENS 1	DENS Cachan 1 – L3 Economie	Sciences humaines et sociales
2012-2013	Elève ENS 2	DENS Cachan 2 – M1 Gestion	Sciences humaines et sociales
2013-2014	Elève ENS 3	DENS Cachan 3 – M2 Economie internationale	Sciences humaines et sociales
2014-2015	CST CP	CST	Sciences humaines et sociales

2015-2016	Elève ENS 4	DENS Cachan 4 –M2 FESup Management stratégique	Sciences humaines et sociales
2016-2017	CST CP	CST	Sciences humaines et sociales
Motif de départ de l'ENS Cachan		Fin de contrat le 31/08/2017	
Parcours professionnel			
2017-2018	Professeur agrégé stagiaire en économie, gestion et droit en seconde générale		Lycée Louis Barthou de Pau
Depuis 2019	Chargé de mission financement		Midi-Pyrénées Actives
Situation vis-à-vis de l'engagement décennal		Rupture pour activité dans le secteur privé	
Diplôme ENS		Admis	
Nombre de mois payés		48	
Date d'échéance initiale de l'engagement décennal		Le 01/08/2023	
Nombre total de mois accomplis au titre de l'engagement décennal		72/120	
Somme à rembourser		24 702,50 €	

Objet : demande de dispense totale à l'obligation de remboursement

M. X a effectué en 2017 le stage d'agrégation au Lycée Louis Barthou de Pau en tant que professeur d'économie, gestion et droit en seconde générale. Au terme de cette année, il a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle et a été recruté par l'association à but non lucratif Midi-Pyrénées Actives. Il a finalement démissionné de l'éducation nationale en 2020 et est depuis toujours en poste au sein de l'association Midi-Pyrénées Actives.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense totale à l'obligation de remboursement
- Un bulletin de salaire du Lycée Fonlabour de Albi, du mois de juin 2015
- Le procès-verbal d'installation au Lycée Louis Barthou de Pau, en date du 01/09/2017
- L'acte d'engagement du Lycée Ozenne de Toulouse, en date du 26/09/2016
- Sa convention de stage avec l'Agence Française du Développement, pour l'année 2014
- Ses contrats de travail au sein de l'association Midi-Pyrénées
- La fiche de poste
- Un bulletin de salaire du mois de novembre 2021
- Les statuts de l'association Midi-Pyrénées Actives
- Les budgets 2021 de l'association Midi-Pyrénées Actives
- La composition du conseil d'administration de l'association Midi-Pyrénées Actives
- Le rapport d'engagement de l'association tête de réseau "France Active"

Au vu du dossier de M. X, la commission constate la rupture de l'engagement décennal, conformément à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay.

Les documents communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas d'attester les activités de recherche de M. X. Par conséquent, la commission se prononce en défaveur d'une dispense de l'obligation de remboursement.